PROJET DE LOI DE FINANCES

ARTICLES SECONDE PARTIE
MISSION SÉCURITÉS

N°	FINC.1

A M E N D E M E N T

présenté par

M. Bruno BELIN

ARTICLE 58
ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Police nationale dont titre 2		**30 000 000** 0		**30 000 000** 0
Gendarmerie nationale dont titre 2	**30 000 000** 0		**30 000 000** 0	
Sécurité et éducation routières				
Sécurité civile dont titre 2				
TOTAL	**30 000 000**	**30 000 000**	**30 000 000**	**30 000 000**
SOLDE	**0**		**0**	

OBJET

Le présent amendement vise à augmenter de 30 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) les investissements immobiliers de la gendarmerie nationale.

Au-delà du lancement du projet « Cap Satory », les moyens prévus pour le reste du parc immobilier demeurent en effet insuffisants. Hors cette opération, les AE d'investissement s'établiraient en effet à 340 millions d'euros en 2027 (353 millions d'euros en 2026), contre un besoin annuel de 400 millions d'euros. Les 267 millions d'euros de CP prévus (279 millions d'euros en 2026) seraient également inférieurs aux dépenses obligatoires, estimées à ce stade à 284 millions d'euros par la gendarmerie, empêchant non seulement le lancement de nouveaux projets mais compromettant également la poursuite des opérations engagées. Pourraient être affectées les opérations à Villeneuve-d'Ascq, Antibes, Mont-de-Marsan, Lodève, Vannes, Bourgoin-Jallieu, Wissembourg, Belleville-sur-Meuse, Melun, Vélizy-Villacoublay et dans les outre-mer, ainsi que plus de 150 projets de moins grande ampleur conduits par les échelons locaux.

L’abondement proposé permettrait de porter les crédits à 370 millions d’euros en AE et à 297 millions d’euros en CP. Cet effort réel, même s’il ne permettrait pas de répondre à l’entièreté des besoins, est indispensable. Le rapporteur spécial rappelle que les casernes constituent à la fois des lieux d’accueil des victimes, de travail et de vie des gendarmes et de leurs familles. Or, comme il l’avait souligné dans son contrôle de 2024 sur l'immobilier de la gendarmerie, elles sont aujourd’hui, pour beaucoup, dans un état vétuste.

Afin de préserver le solde budgétaire dans le contexte actuel des finances publiques, la majoration de 30 millions d’euros en AE et en CP de l’action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme 152 « Gendarmerie nationale » est compensée par une diminution équivalente des crédits hors titre 2 de l’action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme 176 « Police nationale », répartie à hauteur de 10 millions d’euros sur le fonctionnement courant des services (sur un budget de 478,4 millions d’euros en AE et de 355,7 millions d’euros en CP), 10 millions d’euros sur l’immobilier (sur un budget de 657,8 millions d’euros en AE et de 548,4 millions d’euros en CP) et 10 millions d’euros sur les systèmes d’information et de communication (sur un budget de 441,3 millions d’euros en AE et de 349 millions d’euros en CP).

Le présent amendement ne vise pas à modifier le montant total des crédits de la mission.